

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie  Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 07652

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom :

CHAKIL MOHAMMED

Date de naissance :

02/01/1961

Adresse :

Rue Allal Ben Abdellah Bt.  
Bilala Sport et Racine casa

Tél. :

0665011641 Total des frais engagés : 2305,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur EL ALAOUI MHAMDY  
Moulay Youssef  
Médecine Générale  
16, Rue Salé (A.M) Casablanca  
Tél / Fax : 0522 47 56 90

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## Déclaration de Maladie

M22- N° 004241

Optique

Autres

178811

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2 AOUT 2023	c		150,00	Moulay Youssef Médecine Générale Sidi (A.M) Casablanca 0524 475694

## EXECUTION DES ORDONNANCES

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

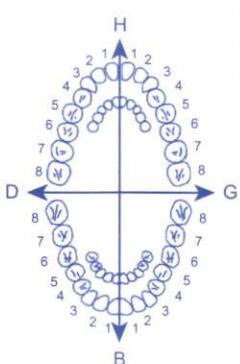
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

### DEBUT D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

## Coefficient des travail

## MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

16, Rue Salé (en Face Jamaâ Chleuh)

Ancienne Médina

Tél. / Fax : 05 22 47 56 94

Casablanca

E-mail : ymhamdy@gmail.com



16، زنقة سلا ( أمام جامع الشلوح )

المدينة القديمة

الهاتف / الفاكس : 05 22 47 56 94

الدار البيضاء

22 AOUT 2023

Casablanca, Le :

الدار البيضاء، في :

Dr Chakib Mhammed

S.V.

S.V.

1) Galvanine 55/850

15g

39,90 Dhs  
Pharmacie THEOPHAROS  
Aziza LARLOU  
Docteur en Pharmacie  
Homéopathie - Diététique - Cosmétique  
S. M. Al-Aouy - Viale Hassan II - Casablanca  
Tél. 05 22 94 15 31 - Fax 05 22 94 28 28  
Tél. 05 22 94 15 31 - RC 263142

2) Creditor 20% S.V.

15g

261x1  
250x2

3) Vaseline 300mg S.V. 3 137,20 Dhs

15g

21

4) Bormol 500g - S.V. 3 39,90 Dhs

15g

3

5) Can die Apriina 3 27,70 Dhs

15g

3

Docteur EL ALAOUI MHAMDY  
Moulay Youssef  
Medecin généraliste  
16, Rue Salé (en Face Jamaâ Chleuh)  
Tél / Fax : 05 22 47 56 94

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, Ql,  
Sidi Bernoussi, Casablanca

Crestor 20mg cp pell b30  
P.P.V : 261,00 DH



6 118001 183128

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, Ql,  
Sidi Bernoussi, Casablanca

Crestor 20mg cp pell b30  
P.P.V : 250,00 DH



6 118001 183128

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, Ql,  
Sidi Bernoussi, Casablanca

Crestor 20mg cp pell b30  
P.P.V : 250,00 DH



6 118001 183128

Cardiaspirine 100 mg/30cps  
Acide acetylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardiaspirine 100 mg/30cps  
Acide acetylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardiaspirine 100 mg/30cps  
Acide acetylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

Prix total : 2155,40.



Pharmacie KHEOPS  
Aïcha LAHOU  
Docteur en Pharmacie  
Homéopathie - Diététique - Cosmétologie  
3, Rue Yousouf Yacoubi Ben Mârif - Casab  
Tél. 05 22 94 07 28 - Fax. 05 22 95 09 26  
Patente 35710151 - RC 263140